



Nombre de conseillers.....	43
En exercice.....	43
Présents à la séance.....	31
Pouvoirs.....	07
Excusés.....	04
Absent.....	01

<b>DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2026</b>
---

**N°2026-02-03 : RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE – ANNÉE 2025**

Le vendredi 20 février 2026 à 19h08, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le jeudi 5 février 2026.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	BEREZIN Serge
BOUDJEMAÏ Kaïssa	ATTARD Gérard	BORDES Roselyne
MANTEL Serge	GUIMARAES Odette	AOUATI Kheireddine
MAUROBET Catherine	FOURNIER Marine	MILOTI Donni
MONIER Annick	KOUCEM Yacine	DJABALI Sara
COLLET Marie-Madeleine	BARATTA Jean-Pierre	DI IORIO Rina
LEROUX Pierre-Olivier	CRALIS Christophe	LAFARGUE Jean-Claude
MARKARIAN Olivier	BERTHE Éloïse	HODÉ Laurence
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CARRATALA Henri	BITATSI-TRACHET Françoise
HERRMANN Marie-Catherine	LE COZ Lucie	TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel		

**Pouvoirs :**

AÏDOUDI Salem	à MILOTI Donni
ADLANI Myriam	à HERRMANN Marie-Catherine
ARNAUD Philippe	à COLLET Marie-Madeleine
CHASSAIN Clément	à FOURNIER Marine
BERNARD Anne	à MOULINAT-KERGOAT Hélène
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
RENAULT Bernadette	à HODÉ Laurence

**Excusés :**

BONINI Bruno	HAMZA Ali
MAKHOLOUF Dounia	MICONNET Olivier

**Absente :**

LE BLEGUET Marie-Thérèse

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance. Mme Marie-Catherine HERRMANN a été désignée pour remplir ces fonctions.

Accusé de réception en préfecture 093-219300464-20260227-2026-02-03-DE Date de télétransmission : 27/02/2026 Date de réception préfecture : 27/02/2026
---

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. CARRATALA rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-23, L. 2311-1-1 et D. 2311-15-1 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L. 110-1 III ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation et notamment son article L. 174-1 ;

Vu la délibération n°2021-12-12 du 9 décembre 2021 relative à l'adoption de l'agenda 2021 « Horizon 2030 » ;

Vu l'avis de la Commission permanente Administration Générale en date du mardi 10 février 2026 ;

Considérant que Livry-Gargan s'est engagée dans une démarche de développement durable ;

Considérant que le rapport de Développement durable est un outil d'aide à la décision pour la Ville et qu'il participe au renforcement de la mobilisation politique, à la clarification des objectifs et des trajectoires ;

Considérant que le rapport rend compte des spécificités de la collectivité, de la cohérence de sa démarche et de la vision dans laquelle elle se projette ;

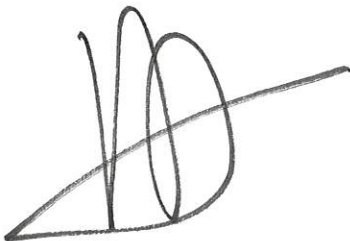
Après en avoir délibéré ;

Article 1 : **Prend acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de Développement durable pour l'année 2025 sur la commune de Livry-Gargan.

Annexe 1 : Rapport Développement Durable 2025.

Ainsi fait et délibéré en séance le vendredi 20 février 2026.

Marie-Catherine HERRMANN  
**Secrétaire de séance**



Pierre-Yves MARTIN  
**Maire de Livry-Gargan**  
**Conseiller départemental**



**date de publication : le 27/02/2026**

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*



# RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2025

### VILLE DE LIVRY-GARGAN



# Sommaire



Introduction > **p. 3**

Axe 1 : une ville nature au développement et à l'urbanisme responsables > **p. 6**

Axe 2 : Une ville résiliente face au changement climatique > **p. 10**

Axe 3 : Une ville attractive accueillant les nouvelles mobilités > **p. 14**

Axe 4 : Une ville solidaire > **p. 17**

Axe 5 : Une ville écoresponsable > **p. 20**

Axe 6 : Une ville exemplaire > **p. 21**

Conclusion > **p. 26**



# Introduction

**A**britant 10 % de la biodiversité mondiale, la France figure parmi les dix pays comptant le plus grand nombre d'espèces menacées, principalement en raison des pressions liées aux activités humaines. Malgré l'investissement déployé en faveur de la conservation, de la gestion durable et de la restauration des écosystèmes, la biodiversité française subit déjà les effets du changement climatique et continuera d'en être affectée pendant plusieurs décennies, compte-tenu de l'inertie du système climatique.

Selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), le monde pourrait connaître un réchauffement climatique allant jusqu'à 2,9 °C d'ici 2100 si la trajectoire actuelle se poursuit. Or, l'Accord de Paris fixe l'objectif de maintenir la hausse des températures en dessous de 2°C par rapport à l'ère préindustrielle.

En outre, les efforts doivent se poursuivre pour limiter ce réchauffement à 1,5 °C. Les évolutions climatiques attendues d'ici 2050 sont déjà largement anticipées. En effet, le rythme actuel du réchauffement est désormais supérieur à 0,2°C par décennie et accroît fortement la probabilité d'un dépassement durable du seuil de 1,5°C dès les années 2030. Les derniers rapports du GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat) indiquent que les engagements pris par les États dans le cadre de l'Accord de Paris mèneraient à un réchauffement médian de 2,8 °C en 2100.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) demeure alors essentielle pour limiter les effets de l'élévation des températures et prévenir des phénomènes majeurs tels que la montée du niveau des océans, les inondations ou encore les vagues de chaleur.

À l'échelle de territoire, la ville s'investit dans la réduction des émissions de GES grâce aux choix opérés en matière d'aménagement du territoire, de mobilités, d'efficacité énergétique et de rénovation des bâtiments et de l'habitat. La ville adapte son territoire aux premiers effets néfastes du changement climatique à l'appui des plans de planification et de stratégies. L'adaptation au territoire nécessite des investissements sur les mobilités durables, notamment les aménagements cyclables, sans oublier les bornes de recharge des véhicules électriques mais aussi sur la gestion des déchets ou encore la préservation de la biodiversité. Au total, le budget dédié au développement durable en 2025 par Livry-Gargan s'élève à 6 734 711 €. Il s'agit aussi de préparer le territoire, pour qu'il demeure agréable à vivre et habitable pour les générations suivantes : aménagement du lac de sévigné, désimperméabilisation des sols, aménagement du parking Chanzy. C'est réduire à la fois les risques d'inondation, favoriser la biodiversité tout en créant des îlots de fraîcheur urbains si nécessaires. Plus globalement cela nécessite de repenser la ville d'aujourd'hui afin d'améliorer la qualité de vie des Livryens, tout en renforçant la cohésion sociale et l'équité. Ce rapport offre ainsi l'occasion de faire un point d'étape et de dessiner la vision à long terme.

<sup>1</sup> UICN France

<sup>2</sup> Rapport du service Copernicus, 10 janvier 2025



# Présentation de la ville

Composée de 133 hectares de parcs et d'espaces boisés, eux-mêmes doublés par un maillage de jardins privés, Livry-Gargan abrite une population de 46 507 habitants<sup>3</sup>.

En 2016, la ville intègre l'établissement public territorial du Grand Paris Grand Est, regroupant 14 communes et territoire de la Métropole du Grand Paris. La commune, située au nord-est de la région Île-de-France, dans le département de Seine-Saint-Denis, se situe à 12 km de Paris et à proximité de deux pôles de développement économique : Roissy et Marne-la-Vallée.

## Un patrimoine naturel riche

Aujourd'hui, la commune de Livry-Gargan s'étend sur une surface de 740 hectares. Partie intégrante de l'Arc Paysager de l'Est parisien, la ville compte 22 % d'espaces verts, parmi lesquels se trouvent plusieurs secteurs particulièrement riches en biodiversité : le Bois de Bernouille, le massif des Côteaux de l'Aulnoye, le parc de la Poudrerie, etc. Le territoire comprend également plusieurs zones réglementaires, telles que les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF de type 1 et 2) ainsi qu'un site Natura 2000.

L'anthropisation des milieux naturels tend à uniformiser ces espaces et à en mésestimer leurs richesses écologiques. Dans ce contexte, la renaturation constitue une action concrète et visible pour les livryens. En milieu urbain, les espaces verts remplissent de multiples fonctions : loisirs, culture, sport, sociabilité ou encore santé. Ils offrent aux Livryens un cadre de vie de qualité et contribuent à leur bien-être.

C'est pourquoi la ville s'attache à préserver son environnement et à renforcer la place de la nature en ville. Véritables îlots de fraîcheur et supports des continuités écologiques, les espaces verts sont des leviers essentiels du développement durable et de la santé publique. Les projets d'aménagement intègrent ainsi, à chaque étape de leur conception et de leur réalisation, les enjeux liés au développement durable.

Il existe sur la commune trois Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), une de type II et deux de type I :

### o **ZNIEFF de type 2 : Massif de l'Aulnoye, parc de Sevrans et de la Fosse Maussoin**

Cette Znieff de 792.05 ha recoupe 10 communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle concerne le massif forestier de l'Aulnoye. Son substrat donne une alternance de milieux humides et de milieux secs. On y dénombre une flore et une faune exceptionnelle avec pas moins de 30 espèces déterminantes Znieff.

### o **ZNIEFF de type 1 : Parc Forestier de Sevrans, bois de la Tussion et bois des Sablons**

Cette Znieff de 140.38 ha recoupe quatre communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle correspond essentiellement à des boisements (Parc forestier de la Poudrerie, Bois de la Tussion) de type chênaie-charmaie, avec la présence d'un réseau de mares anciennes conforté par plusieurs plans d'eau, ornières et fossés, ainsi que des zones de prairies souvent rases.

### o **ZNIEFF de type 1 : Massif de l'Aulnoye et carrières de Vaujournes et Livry-Gargan**

Cette Znieff de 629.32 ha recoupe six communes du département de la Seine-Saint-Denis. Elle reprend le massif de l'Aulnoye et les boisements relictuels de l'ancienne forêt de Bondy. On y dénombre 51 espèces déterminantes. L'ancien front de taille de la carrière du Châtinnet, situé sur la commune de Livry-Gargan accueille une diversité unique pour le département avec notamment des plantes très rares pour la région. La zone est aussi importante pour les chiroptères avec 13 espèces contactées au sein du Massif de l'Aulnoye notamment dans les galeries des anciennes carrières. Elle inclut une des entités de la ZPS des Sites de Seine-Saint-Denis.

### o **Deux Périmètres Régionaux d'Interventions Foncières (PRIF)**

PRIF des Côteaux de l'Aulnoye et de Bondy se situe à l'est de la commune pour une superficie respective de 26.39 ha et de 2.3 ha.

► En outre, le parc de la poudrerie est classé en **zone Natura 2000**.

<sup>3</sup> INSEE, 2022

## Un territoire engagé en faveur de la transition écologique et énergétique

Ce rapport montre la poursuite des projets structurants engagés précédemment ainsi que la mise en conformité avec les obligations réglementaires en matière de développement durable :

- ☞ Mise en œuvre de l'**Agenda Horizon 2030**
- ☞ Mise en œuvre du **PLUi**
- ☞ Mise en œuvre du **plan vélo communal**, 28 km d'aménagements cyclables existants en 2025)
- ☞ Adoption du **contrat local de santé**
- ☞ Mise en place d'actions dans le cadre du **label ville Amie des animaux**
- ☞ Rénovation du patrimoine bâti en conformité avec le **décret tertiaire**
- ☞ Mise en place du tri des déchets dans l'espace public et de la **collecte des mégots**
- ☞ **Végétalisation** des espaces publics et des cours d'école

## Pourquoi un rapport Développement durable ?

### Le contexte réglementaire

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2) impose aux collectivités et aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 50 000 habitants de produire, chaque année, un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Le décret d'application n°2011-687 du 17 juin 2011 précise qu'avant tout débat relatif au projet de budget, la collectivité doit présenter un rapport portant sur son fonctionnement, les politiques conduites sur son territoire ainsi que sur les

orientations et programmes visant à améliorer sa performance en matière de développement durable. Par ailleurs, la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales fait évoluer le cadre de ces rapports afin qu'ils intègrent explicitement les 17 Objectifs de développement durable inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Ce rapport fait état d'une part du bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité, et d'autre part du bilan, au prisme du développement durable, des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Il présente les actions menées sur le territoire et en interne qui répondent aux cinq finalités du développement durable :

- 1. Lutter contre le changement climatique**
- 2. Préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources**
- 3. Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains**
- 4. Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations**
- 5. Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

### La démarche de la ville

En adoptant dès 2021 son Agenda 2030, la ville a fait le choix non seulement d'ancrer le développement durable au cœur de ses projets,

mais aussi de se doter d'une stratégie globale en la matière. Ce rapport est réalisé dans le cadre de cet Agenda 2030 et constitue donc un document de suivi du plan d'action, puisqu'il fait état des principales actions réalisées par la ville chaque année, présentées selon les politiques publiques dont elle a la compétence. Il indique également les perspectives et les nouveaux projets.

### Sept grands enjeux peuvent être identifiés pour l'année 2025 :

- \* Préservation et valorisation de la biodiversité : préservation des habitats naturels, maintien et création de continuités écologiques, sensibilisation, végétalisation de l'espace public ;
- \* Sobriété énergétique : efficacité énergétique des bâtiments, remplacement de l'éclairage public, développement des énergies renouvelables ;
- \* Favoriser les mobilités douces et actives : développer les solutions alternatives de déplacement telles que la marche à pied, le vélo le covoiturage ou l'autopartage, renforcer l'utilisation des transports en commun, apaiser la circulation et réguler le stationnement ;
- \* Cohésion sociale et Solidarité entre les territoires et les générations : lutter contre les violences faites aux femmes, lutter contre la précarité alimentaire et énergétique ;
- \* Économie circulaire : préservation des ressources naturelles, lutter contre le gaspillage alimentaire, favoriser l'alimentation locale ;
- \* Santé publique : qualité de l'air, adaptation au changement climatique, cadre de vie ;
- \* Éducation : sensibiliser sur les enjeux liés à l'environnement.

# I. UNE VILLE NATURE AU DÉVELOPPEMENT ET À L'URBANISME RESPONSABLES



Les scientifiques tirent la sonnette d'alarme : un million d'espèces végétales et animales sont aujourd'hui menacées d'extinction, mettant en péril l'équilibre des écosystèmes dont dépend l'humanité. Ces tendances négatives compromettent potentiellement 80 % des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies<sup>4</sup>. En France, 18 % des espèces ont disparu et 78 % des habitats sont dans un état de conservation défavorable. Les activités humaines sont en grande partie responsables de cet effondrement de la biodiversité : segmentation de l'espace, artificialisation et appauvrissement des sols, aménagements des cours d'eau et des berges, pollutions, altération des habitats ainsi qu'introduction d'espèces invasives.

Contrairement à ce contexte national défavorable, Livry-Gargan dispose d'un patrimoine de biodiversité faune-flore diversifié. Elle compte plus de 300 variétés floristiques et près de 200 espèces animales (reptiles, oiseaux, chiroptères) sur son territoire<sup>5</sup>.

## Objectif : favoriser la biodiversité sur le territoire

Dans un objectif de mieux connaître pour mieux agir, la ville a élaboré, pour son territoire, son portrait de la biodiversité en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO). Ce portrait nommé atlas de la biodiversité présente l'état des connaissances et les enjeux de conservations des différents groupes d'espèces présents sur la ville.

## ■ Mettre en place des actions de sensibilisation et communiquer

La sensibilisation des publics, jeunes en particulier, est un levier important de la préservation de la nature : il est nécessaire de faire connaître pour faire aimer et respecter. Un programme pédagogique a été construit en partenariat avec l'association la LPO, pour une durée de trois ans, à destination des accueils de loisirs et du grand public. Ces ateliers ont pour finalités, d'une part de permettre de mieux connaître et de préserver le patrimoine naturel de la commune et d'autre part de favoriser l'engagement individuel et collectif en faveur du développement durable. Plusieurs actions ont été menées en ce sens en 2025 :

- ✓ Distribution de 150 nichoirs par la ville à la fête du printemps ;
- ✓ Animation par la LPO : nuit de la chouette ;
- ✓ Un magazine de la ville dédié à la stratégie environnementale de la commune.

## Programme pédagogique avec la LPO sur trois ans :

**2023** : 2 classes + 2 animations grand public

**2024** : 3 classes + 2 animations grand public

**2025** : 3 classes + 2 animations grand public

Budget associé au programme d'animations de la LPO : 13 180 €, financement à hauteur de 50% par la région Île-de-France

**Perspectives 2026 - 2030** : renouvellement de la convention et intégration de l'association Faune Alfort au programme d'animations

Depuis 2024, la ville a conventionné avec l'Association Faune Alfort. Cette association a été créée en 2023 afin de soutenir les actions de soins, de formation et d'information du public pour la faune sauvage en Île-de-France. L'association apporte des soins adaptés aux animaux recueillis et à leurs particularités biologiques. Une fois soignés, ils sont réintroduits dans leur milieu naturel. La prise en charge des animaux est réalisée par une équipe de 300 personnes qui se relaient tout au long de l'année. Deux centres de soins sont rattachés à l'association Faune Alfort : le Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire Faune Sauvage (CHUV-FS) et le Centre de Soins, d'Élevage et de Réhabilitation de la Faune Sauvage (CSERFS). La Ville a souhaité soutenir l'activité de l'Association Faune Alfort et déployer des actions sur son territoire en lien avec les animaux sauvages. Ce partenariat entre dans le cadre de l'engagement de la ville de Livry-Gargan en tant que « Ville amie des animaux », label obtenu en 2020.



## Actions de sensibilisation et de communication 2025 sur la biodiversité

- ✓ Exposition sur l'atlas de la biodiversité communal au parc Lefèvre : 15 panneaux (20 000€)
- ✓ Campagne de sensibilisation à la préservation des hérissons sur les réseaux sociaux en partenariat avec Faune Alfort

<sup>4</sup> ONU

<sup>5</sup> Atlas de la biodiversité communal 2023

## ■ Concours des maisons et balcons fleuris

La Ville organise annuellement un concours gratuit des maisons et balcons fleuris ouvert à tous les habitants de la commune. Ce concours consiste à récompenser les Livryens qui, en fleurissant les façades et ornant les jardins de leur habitation, participent à l'embellissement paysager de la ville. Ils contribuent de ce fait à la préservation de notre cadre de vie et à la préservation du label « quatre fleurs » du Concours des Villes et Villages Fleuris.

Les candidats sont classés en tenant compte des critères suivants :

- Diversité des essences
- Imagination et originalité de la réalisation,
  - Esthétique et harmonie de l'ensemble,
  - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires,
  - Respect de la biodiversité,
  - Prise en compte du développement durable.

Le jury établit le palmarès à la suite de la visite, en se basant sur une grille d'évaluation prenant en compte la charte municipale « Ville Fleurie – Ville Propre ».

## ■ Économiser l'eau pour la gestion des espaces verts

Les récents événements climatiques nous amènent à repenser la place de l'eau sur le territoire et son usage. La Ville a ainsi mis en place des actions pour limiter l'utilisation de l'eau dans les espaces végétalisés. La démarche est associée au choix d'une palette végétale adaptée, résistante aux sécheresses et aux fortes chaleurs.

### • Éviter la consommation en eau pour l'arrosage

Les sols nus, soumis à l'évaporation de l'eau et à la sécheresse, sont recouverts par la plantation de plantes couvre-sols et l'application de paillages issus des déchets de taille ou de tonte, retenant l'humidité dans le sol. Les massifs végétalisés sont créés en utilisant une palette végétale nécessitant peu d'arrosage.

### • Réduire la consommation d'eau pour l'arrosage

L'arrosage est raisonné et effectué en fonction du climat et non par un calendrier prédéfini. Les besoins d'arrosage sont suivis grâce aux programmeurs ajustables par Bluetooth par chaque chef de secteur.

### • Compenser l'utilisation d'eau potable par des eaux naturelles

Une réflexion sur la gestion de l'eau de pluie de ruissellement est faite dès la conception des espaces végétalisés, afin qu'elle soit infiltrée directement dans le sol ou réutilisée sur site et non plus envoyée dans le réseau d'assainissement.

Ces aménagements prennent en compte la topographie et le sens de ruissellement afin de capter le maximum d'eau possible du bassin versant (exemple : lac de Sévigné).

## Objectif : valoriser et investir les espaces naturels de proximité

### ■ La requalification du site du Lac de Sévigné

Consciente des opportunités que présente la biodiversité installée sur son territoire, la ville de Livry-Gargan a souhaité valoriser le site du lac de Sévigné en engageant des travaux d'aménagement. Ce projet a pour objectifs :

- d'améliorer la qualité de vie des habitants,
- de réaménager l'ensemble pour une meilleure accessibilité,
- de favoriser la faune et la flore,
- de préserver la biodiversité (création d'un espace pédagogique, valorisation de la source Marie, organisation d'animations sur site),
- de désimpermeabiliser le site,
- de valoriser un lieu historique de Livry-Gargan.

Les enjeux écologiques sont majeurs afin de garantir le bon fonctionnement hydraulique du lac et développer la biodiversité tout en préservant les sujets arborés. Travaillé en concertation avec les conseillers du quartier Centre, ce projet traduit la volonté de la ville de valoriser le patrimoine et de mettre en place des solutions fondées sur la nature afin de faire face aux enjeux environnementaux et climatiques.

### Le projet prévoit :

- la conservation d'environ 40 arbres existants,
- la plantation de 50 nouveaux arbres.

### Le projet permet une désimpermeabilisation globale du site, avec :

- une augmentation des surfaces plantées par rapport à l'état initial,
- une réduction des surfaces imperméables,
- une gestion des eaux de pluie permettant l'im

Agence de révisions préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026





La renaturation des berges et la plantation de ripisylves permettront d'accroître la biodiversité et d'améliorer la qualité de l'eau du lac.

Afin de limiter l'impact des travaux sur la biodiversité, les élagages ont été effectués en dehors des périodes de nidification. L'élagage réalisé est préventif, afin d'éviter l'arrachement de branches durant les travaux, ce qui serait plus dommageable pour les arbres. Une société forestière a été spécifiquement mandatée pour suivre deux fois par semaine l'état des arbres. Des préconisations sont transmises par la société aux entreprises, qui s'assure de leur bonne application.

**Actions 2025 :** démarrage des travaux d'aménagement du site du lac de Sévigné, cérémonie de réouverture du square Ahmed Merabet, totalement réaménagé

**Été 2026 :** fin des travaux

**Montant des marchés de travaux :** 3,8 millions d'euros

**Subvention :** département de Seine-Saint-Denis, l'État via la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la Métropole du Grand Paris, Île-de-France Nature

### ■ Zone refuge LPO

La Ville a souhaité s'engager dans le programme « Refuges LPO » en créant un espace favorable à la biodiversité sur le site du lac de Sévigné. Il s'agit d'un agrément mettant en valeur des espaces qui préservent et développent la biodiversité. Le programme est destiné à la protection de la biodiversité, de manière générale (faune, flore, habitat, etc.). Lors de l'inventaire réalisé par la LPO, 38 espèces d'oiseaux ont été répertoriés, quatre répondent à au moins un critère de patrimonialité.

### L'accompagnement comprend :

- un diagnostic de biodiversité et une analyse des enjeux écologiques (inventaires, état des lieux de la gestion des espaces verts, etc.),
- l'élaboration d'un plan d'actions répondant aux enjeux de gestion écologique des espaces verts, d'aménagements favorables à la biodiversité, etc.,

- la sensibilisation des citoyens (animations pédagogiques, organisation d'événements, communication etc.).

En signant cette convention, pour une durée de cinq ans pour la zone Refuge du lac de Sévigné, la Commune s'engage à respecter les principes suivants :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvage ;
- renoncer aux produits phytosanitaires chimiques ;
- réduire son impact sur l'environnement ;
- interdire la chasse sur le site

Le coût total de l'opération s'élève à 12 634 € (répartis de 2022 à 2026).

**2023 :** propositions d'actions de la LPO

**2024 :** mise en œuvre des préconisations

**2025 – 2026 :** bilan

**Partenaires :** LPO, Région Île-de-France

### ■ Aménagement de l'espace Georges Clémenceau

En concertation avec l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Grand Est, en charge de la conception du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la ville a souhaité sanctuariser l'espace Georges Clémenceau en tant que parc naturel et loisirs. La première phase des travaux, dont le coût total s'élève à 450 000€, a eu lieu en 2025. Le site offre désormais un terrain de basket, deux aires de jeux et un caniparc. Des plantations sont prévues pour la deuxième phase, avec l'installation de dalles engazonnées et la création d'îlots végétaux. L'ouverture du parc est prévue début 2026.

### ■ Plantation d'arbres

La ville préserve ses sujets arborés à l'aide de diverses méthodes : le maintien des alignements d'arbres, le remplacement des arbres morts ou dangereux, la plantation d'essences adaptées au climat de la région et la constitution d'une trame verte. Ainsi en 2025, 160 arbres ont été plantés sur l'ensemble de la commune (sur la voie publique, dans les écoles ou les crèches ainsi que dans les cimetières et les parcs). Ce programme contribue à lutter contre les îlots de chaleur, réduire la pollution de l'air et améliorer la qualité de vie des livryens.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

### Actions poursuivies en faveur de la végétalisation de la commune

- Label 4 fleurs « Villes et Villages Fleuris »
- Éco-pâturage instauré depuis 2024 au parc Georges Pompidou
- Zéro produit phytosanitaire et gestion différenciée pour l'entretien des espaces verts
- Désherbage manuel pour les cimetières
- Pratique du fauchage tardif et du moissonnage pour favoriser la biodiversité
- Lutte contre les espèces invasives
- Valorisation des feuilles mortes et branches coupées



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026



## II. UNE VILLE RÉSILIENTE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Les données montrent que le réchauffement climatique poursuit sa progression, et ses conséquences sont particulièrement visibles en milieu urbain où les nuits d'été demeurent très chaudes en raison des îlots de chaleur. Face à l'intensification de ces phénomènes, la ville souhaite mieux protéger les Livryens en déployant diverses mesures, comme l'augmentation des espaces végétalisés. La généralisation des cours oasis dans les établissements scolaires illustre concrètement cette démarche, notamment grâce à une végétalisation renforcée des cours d'école.

### Objectif : adapter le territoire au changement climatique à travers l'aménagement

Plusieurs documents de planification s'appliquent sur la ville et encouragent les mesures en faveur d'une urbanisation limitant l'impact climatique. Les préconisations doivent être respectées, notamment pour les projets d'aménagement :

- Le Schéma Directeur de la Région Île-de-France – version Environnement (SDRIF-E). Ce document définit la planification territoriale à l'horizon 2040 en intégrant les enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Il vise à réduire l'artificialisation des sols, à atteindre la neutralité carbone en 2050, à protéger les espaces naturels et agricoles et développer un aménagement polycentrique favorisant l'équilibre entre Paris et la grande couronne. Le SDRIF-E intègre également la gestion des îlots de chaleur et de fraîcheur, la conservation des continuités écologiques et le développement des énergies renouvelables pour assurer une transition énergétique soutenable. Ce document constitue un socle pour orienter l'élaboration des documents de planifications tels que le SCoT et le PLUi. Il identifie les zones à protéger ou à renaturer, d'anticiper les besoins relevant des infrastructures logements et équipements publics.
- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) organise la planification à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. Il a pour but d'organiser sur 20 ans l'aménagement et le développement urbain de son territoire. À l'instar du SDRIF-E, il aspire à réduire les déséquilibres et les inégalités territoriales.
- Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est dédié à la préservation de la trame verte et bleue, en Île-de-France.

- Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET), un outil stratégique d'animation et de coordination de la transition énergétique d'un territoire

### Actions poursuivies en matière d'urbanisme

- Application du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- La requalification de la cité jardin

### La création d'îlots de fraîcheur

La ville intègre la transition écologique dans les opérations d'aménagement à travers des pratiques telles que la désimperméabilisation des sols ou la restauration écologique. Ces actions favorisent une gestion durable des ressources naturelles et une meilleure adaptation aux enjeux environnementaux.

La désimperméabilisation des cours d'école offre un potentiel important de renaturation. La ville ambitionne alors de végétaliser l'ensemble des cours d'école. En effet, les enjeux sont multiples car la végétalisation des cours permet de favoriser l'infiltration des eaux de pluie dans le sol, de protéger la biodiversité en proposant une palette végétale adaptée, de rafraîchir les cours et de sensibiliser les enfants à la biodiversité et à la préservation de l'eau.

### La cour de l'école Bayard

La cour de l'école Bayard a été transformée en îlot de fraîcheur et de biodiversité en 2024 et inaugurée en 2025. Cette première réalisation constitue un prélude à d'autres aménagements dans les établissements scolaires. Ce nouvel espace intègre une diversité de plantations, principalement composées d'essences indigènes et résilientes face au changement climatique dont le projet a intégré :

- la conservation du patrimoine arboré,
- la plantation de 55 arbres,
- la désimperméabilisation de 1050 m<sup>2</sup>,
- la plantation de 200 végétaux et de 600 arbustes,
- la récupération des eaux de pluie du terrain de sport attenant redirigées pour alimenter les massifs plantés,





- une nouvelle aire de jeux.

Le coût des travaux s'élève à 505 800€. Le projet a bénéficié de subventions de la part de : Région Île-de-France, de la Métropole du Grand Paris, d'Île-de-France Nature et de l'État

#### ✓ Les cours des écoles Vauban et Florence-Arthaud

En concertation avec les équipes éducatives, parents d'élèves et les conseillers du quartier Danton, ces deux cours d'écoles seront réaménagées en 2026. Les deux sites seront désimperméabilisés et de nouveaux arbres seront plantés. Elles seront ainsi adaptées aux défis climatiques de demain. L'objectif étant aussi de rafraîchir les cours d'écoles. La ville ambitionne de généraliser ces aménagements à l'ensemble des groupes scolaires.

#### ■ Renaturation de la place Jacob

L'année 2025 a notamment été marquée par la requalification de la place Jacob visant à dynamiser la vie commerciale et sociale du lieu. Le projet a été travaillé en concertation avec les conseillers du quartier Jacob. Prenant en compte les enjeux écologiques, le site fait l'objet d'une renaturation avec la plantation de neuf arbres, la création d'espaces verts et la mise en place d'un revêtement perméable autour de la stèle érigée en l'honneur de l'amiral Jacob. Les eaux de pluies seront redirigées vers les espaces verts afin de favoriser leur infiltration dans le sol. Le projet a également fait la part belle aux mobilités douces en installant des arceaux vélos. L'éclairage a été modernisé avec des lanternes de type LED permettant de diminuer les consommations énergétiques (889 624,04 € TTC).



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

# III. UNE VILLE ATTRACTIVE, ACCUEILLANT LES NOUVELLES MOBILITÉS



La mobilité est le secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. La réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques reste primordiale notamment pour des enjeux de santé publique. La diminution du trafic routier et la décarbonation des mobilités nécessitent de revoir l'ensemble des modes de déplacement. C'est pourquoi la ville s'est engagée à offrir un certain nombre de services au profit des vélos et à faciliter l'utilisation des modes de déplacement alternatifs à l'automobile comme : la marche, le covoiturage et le vélo. Ainsi il a été défini une stratégie globale des déplacements et du stationnement sur la commune (vélo, voiture électrique, réseau de transport urbain) en s'appuyant notamment sur Île-de-France Mobilités en qualité d'Autorité Organisatrice de Transport.

## Objectif : organiser et planifier les mobilités sur le territoire

Si la ville souhaite diminuer l'usage de la voiture, cette dernière reste un maillon essentiel des déplacements. Le stationnement est ainsi au cœur de la mobilité urbaine, qu'il s'agisse de réguler la circulation automobile, d'encadrer le partage de la voirie, de favoriser les reports modaux ou encore de conforter l'attractivité économique du territoire. Des dispositifs innovants appelés «stationnement intelligent» voient le jour. Ces solutions innovantes visent à fluidifier le trafic automobile en ciblant les automobilistes en quête de places de stationnement libres.

### ■ Plan de stationnement

La dernière étape du plan de stationnement a été mise en place en 2025, avec pour objectif de libérer des places de stationnement dans les zones en tension sur la ville. Il consiste d'une part, à favoriser la rotation des véhicules par la mise en place de zones bleues et, d'autre part, à éviter le stationnement « ventouse » et hors gabarit avec l'instauration de zones d'exclusions.

### ■ Parking végétalisé du boulevard Chanzy

Les travaux de création d'un parking entièrement désimperméabilisé (notamment par l'utilisation d'enrobés drainants) et végétalisé à la place de l'ancien garage Point S ont été achevés en 2025 pour un montant de 469 471,15 € TTC. Le secteur Chanzy compte désormais 46 nouvelles places facilitant le station-

nement et l'accès aux commerces de proximité. Huit arbres ont également été plantés. Pour la réalisation de ce parking, la Ville a bénéficié d'aides financières de la part de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (157 128 €) et de la Région Île-de-France (134 491 €).

### ■ Expérimentation d'un dispositif d'aide au stationnement : Cocoparks

En 2025 ville s'est dotée de la solution Cocoparks, une solution intelligente pour mieux gérer les espaces de stationnement disponibles. Des détecteurs nommés Cocospots récoltent et analysent des données sur le stationnement. L'expérimentation a été réalisée avec l'installation de 44 cocospots sur le parking Jacob, du cinéma Yves-Montand, de la rue de l'Église ainsi que sur les rues Eugène-Massé, Saint-Claude, et le boulevard Robert-Schuman. La facilité de stationnement permet une amélioration des conditions de circulation, une meilleure rotation, une diminution du bruit ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air.

Le coût de ce dispositif s'élève à 100 500€. La Ville bénéficie d'une subvention de la Métropole du Grand Paris et de la Région Île-de-France. Un bilan sera effectué courant 2026 afin d'évaluer les résultats afin d'envisager d'étendre ce dispositif à d'autres secteurs de la commune.

### Actions poursuivies pour encourager les mobilités décarbonées

- La navette communale électrique gratuite
- L'offre de bornes de recharge électriques existante (16 points de charge sur la ville) : environ 5,64 recharges / jour / station en moyenne sur un an (en janvier 2025)
- Le déploiement des arceaux vélos
- Le partenariat avec le club des villes et territoires cyclables et marchables
- L'adhésion au réseau MOBISCOL



<sup>6</sup> Agence européenne pour l'environnement



## Objectif : encourager les mobilités actives

### ■ Mettre en œuvre le plan vélo

Depuis 2021 la ville de Livry-Gargan a adopté son Plan vélo avec 35 km de voies cyclables. Complété en avril 2024 par un plan pluriannuel d'investissement (PPI), ce dernier document présentait les engagements budgétaires nécessaires à la réalisation d'un plan vélo ambitieux. L'objectif de ce plan vélo est de permettre à celles et ceux qui le souhaitent, habitants, écoliers et salariés du territoire, d'en faire un mode de transport à part entière dans leurs déplacements quotidiens.

Le plan vélo communal vise à augmenter significativement la pratique du vélo en poursuivant le développement d'un réseau cyclable confortable, maillé et sécurisé, et donc attractif pour les différents publics. Des aménagements protégés ou des dispositifs tels que des marquages, de la signalétique spécifique, ou des revêtements particuliers, pourront être réalisés.

### Ces aménagements tiennent compte :

- des grands itinéraires supra-communaux (Région Île-de-France (RIF) et Métropole du grand Paris (MGP))
- des itinéraires définis par le département qui participent au maillage général du territoire comme le TZEN3 ou l'aménagement des RD970 et RD44 et du Boulevard Roger Salengro
- des continuités cyclables

Le PPI adopté en 2024 a permis de définir un programme annuel de travaux pour réaliser les opérations du quotidien :

- traiter les discontinuités d'itinéraires qui découragent la pratique : petites sections manquantes ou discontinuités au niveau des carrefours. Il s'agit d'aménager des franchissements ou des carrefours, stratégiques pour le maillage du réseau,
- Le CEREMA a été missionné en janvier 2025 pour étudier la sécurisation du carrefour Gutenberg du tramway T4 et l'aménagement de voies cyclables sur certains tronçons
- reprendre des itinéraires vieillissants et rénover des aménagements existants en mauvais état ou inadaptés (conflits piétons/vélos).

Le stationnement est une composante essentielle d'une politique cyclable réussie. Dans une démarche d'exemplarité, l'objectif est tout d'abord d'assurer une offre de stationnement vélo à proximité des bâtiments communaux. Il s'agit ensuite de s'assurer d'une diffusion la plus large d'une offre de stationnement adaptée, en particulier sur la voirie communale, autour des pôles de proximité, et des équipements de santé. Le plan vélo prévoit l'implantation de 100 arceaux par an. Pour la suite, l'objectif consiste à déployer des abris vélos dans les écoles et à proximité des équipements publics.

### ✓ Aménagement du chaucidou

En 2025, le département de Seine-Saint-Denis a aménagé un « chaucidou » (chaussée à circulation douce) rue du Docteur-Roux dans la continuité de l'aménagement du rond-point Lucie-Aubrac. Cet aménagement a pour but de permettre un partage apaisé de la route entre les cyclistes et les automobiles dans cette zone sensible où sont présents plusieurs établissements scolaires et une crèche. Une chaussée centrale et à double sens est dédiée aux voitures et des bandes cyclables sont placées de chaque côté de la voie. Les vélos sont prioritaires sur cette voie. La vitesse est désormais limitée à 30 km/h. Des plateaux surélevés ont été installés pour sécuriser les abords des écoles. Afin d'informer les résidents du quartier de la Poudrerie, ce sujet a été présenté lors d'une réunion publique dédiée en juin 2025.



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026



### ✓ Aménagements des voies cyclables

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan vélo et afin d'augmenter la part modale du vélo, la ville souhaite offrir aux Livryens la possibilité de se déplacer à vélo en toute sécurité et confort. Ainsi, de nouveaux aménagements cyclables ont été réalisés en 2025 comme l'avenue de la Convention (pistes cyclables en site propre) et l'avenue Marcel-Sembat (marquages au sol de logos vélos).

#### Dans cette continuité, des services vélos sont proposés aux Livryens :

- Quatre pompes à vélo ont été installées dans l'espace public pour permettre aux usagers de gonfler leurs pneus gratuitement,
- Une borne de réparation vélo le long du canal de l'Ourcq. Ce projet a été réalisé dans le cadre du budget participatif de la commune.

#### ■ Plan Local des Mobilités de Grand Paris Grand Est

Le Plan Local de Mobilité (PLM), anciennement appelé Plan de Déplacements Urbains (PDU), est un document de planification qui organise les transports de personnes et de marchandises, la circulation et le stationnement. Le PLM présenté par Grand Paris Grand Est se veut ambitieux, avec une forte orientation écologique, une promotion des mobilités durables (vélo, marche, transports collectifs) et une volonté de réduire l'impact sanitaire et climatique de la mobilité. Il réalise un diagnostic des pratiques de mobilités sur le territoire et propose des actions portées essentiellement sur le déploiement du vélo, pour lequel la marge de progression reste importante. Le PLM définit un plan d'actions structuré en quatre thématiques :

- réseau viaire, circulation et stationnement,
- modes actifs, accessibilité et transition énergétique,
- transports collectifs,
- logistique urbaine.

Ces thématiques abordées convergent avec les enjeux portés par la ville autour du développement des transports en commun (TC) et des mo-



bilités douces, de la desserte ferroviaire urbaine, de la sécurisation aux abords des écoles et de la qualité du cadre de vie. L'ensemble des actions opérationnelles sont prévues à l'horizon 2030. Une réunion publique a eu lieu en 2025 pour informer les livryens mais aussi de prendre en compte leur avis sur ce projet structurant pour le territoire. Une concertation prenant la forme d'une enquête a également été l'opportunité pour les habitants, entreprises, associations et institutions d'exprimer leurs attentes et leurs besoins spécifiques dans ce domaine.

#### Actions poursuivies pour l'apprentissage du vélo et la sécurisation des déplacements des enfants

- Savoir rouler à vélo pour tous les CE2 et CM1 des accueils de loisirs
- Permis vélo (600 élèves environ)
- Prévention risque piéton dans les écoles

#### ■ Parcours musical à vélo

À l'occasion de la fête de la musique, les élèves du conservatoire municipal ont organisé un parcours musical à vélo. Les musiciens ont sillonné la ville et offert un concert aux habitants à chaque étape. Les riverains étaient invités à les accompagner, à vélo.

#### ■ Les associations locales

L'association des Gentlemen cyclotouristes organisent tous les dimanche matin des balades cyclistes en Île-de-France, en province ou encore en montagne. En revanche le vélo club de Livry-Gargan (VCLG) se distingue par une pratique plus intense, axée sur la pratique du VTT (Vélo Tout Terrain) et du cyclo-cross. Ces deux associations offrent aux Livryens une large palette d'activités cyclistes : du loisir à la compétition, du VTT aux balades.

La ville travaille également pour développer un partenariat avec l'association Mieux se Déplacer à Bicyclette dès l'année 2026 (ateliers réparation de vélos, vélo école pour les adultes).



## ■ Sécurisation aux abords des écoles

La ville ambitionne de réduire la place de la voiture sur le territoire et notamment aux abords des écoles. L'objectif est notamment de répondre à une demande croissante de la part des parents d'élèves de sécuriser les entrées et les sorties des écoles, de favoriser les mobilités douces et de lutter contre la pollution de l'air. C'est pourquoi la ville a mené des travaux sur les heures d'entrées et de sorties des écoles en partenariat avec les conseillers pédagogiques de l'Inspection des services de l'Éducation Nationale, les directions d'écoles, les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale et les parents d'élèves concernés. À l'issue de cette consultation, un diagnostic ainsi qu'un plan d'actions ont été réalisés. Les premiers travaux de sécurisation ont été effectués en 2025 au niveau des traversées piétonnes des écoles Jacob et Vauban pour un budget à hauteur de 18 000€.

## ■ Le TZEN 3

Le projet de TZEN 3, d'une longueur de 9,5 km, concerne huit communes : Paris, Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan. Il s'inscrit dans l'axe historique de la RD933 (ex RN3) et reliera la Porte de Pantin à la gare de Gargan. La création de cette ligne sur la RD933 figure au schéma directeur (SDRIF) et au plan de déplacement urbain (PDU) d'Île-de-France, qui classe par ailleurs cette voie dans le réseau routier principal de la région. Le matériel roulant sera alimenté en gaz naturel pour véhicule (GNV). Sa transformation en boulevard urbain avec des aménagements dédiés au vélo et la réalisation de trottoirs confortables vise à redonner aux modes doux de l'espace et de la qualité dans leurs déplacements. Les enjeux principaux du projet relèvent de :

- la fluidification de la circulation automobile et les conditions de son report sur d'autres voies, notamment au regard des effets induits sur le bruit ou la pollution atmosphérique,
- la réduction du niveau de bruit,
- l'accès aux commerces riverains,
- l'intégration des modes de déplacement doux et actifs.

Le département de la Seine-Saint-Denis a organisé une réunion publique sur le TZEN 3 en 2025 afin de présenter le projet. Les travaux sont prévus à l'horizon 2027.

## ■ La restructuration des lignes de bus

Dans le cadre de la démarche de restructuration des réseaux de bus en lien avec l'arrivée du métro 16 du Grand Paris, Île-de-France Mobilités a sollicité les communes afin d'étudier l'évolution des itinéraires des bus. Les enjeux pour la Ville de Livry-Gargan sont les suivants :

- desservir la zone commerciale comprenant le magasin Cora,
- desservir les nouvelles gares de métro,
- mieux desservir le quartier Poudrerie,
- sécuriser la traversée du tramway T4 au niveau de l'école Germaine Tillon.

Île-de-France Mobilités a ainsi fait évoluer le matériel roulant de la ligne 147 (Pantin - Église de Pantin <> Sevran - Avenue Ronsard) en bus articulés en réponse à la fréquentation actuelle et future de la ligne dans l'attente de la mise en service du TZEN 3. Pour optimiser le déploiement des véhicules articulés sur la ligne 147, le département, en partenariat avec la Ville, a mené des travaux d'allongement et/ou de déplacement de 8 arrêts de bus sur le territoire communal. Ces derniers sont désormais accessibles pour les personnes à mobilité réduite et ont une capacité de transport plus importante.



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

## ■ Le renforcement des transports en commun

### ✓ Le tramway T4

Depuis 2025, le groupement STRETTO est désormais gestionnaire du tramway T4. Afin d'améliorer la qualité de service, ce dernier s'est fixé les objectifs suivants :

- améliorer le parcours client et l'information voyageurs,
- augmenter les performances d'exploitation,
- renforcer la responsabilité sociale et environnementale.

Stretto a également renforcé ses dispositifs de sureté sur la ligne en 2025 en doublant les moyens humains. L'objectif consiste à protéger les usagers les plus vulnérables et à renforcer la confiance dans le système de transport public pour favoriser l'alternative à la voiture.

### ✓ Gare de Sevrans-Livry

En 2027, la gare de Sevrans-Livry accueillera la ligne 16 du Grand Paris Express. Ce sont près de 300 000 voyageurs qui sont attendus. Les travaux sont en cours et permettront à terme l'interconnexion entre la gare du RER B et la ligne 16.



## IV. UNE VILLE SOLIDAIRE



La ville souhaite encourager une consommation et une production plus responsables en matière de ressources et de milieux naturels. Il s'agit désormais d'entrer dans une logique vertueuse d'économie circulaire qui intègre l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant par leur consommation en limitant les gaspillages.

### Objectif : favoriser un développement local responsable

#### Actions poursuivies pour favoriser le développement local et responsable

- Animation du jardin potager du parc Lefevre par les accueils de loisirs, en partenariat avec la DDEN (Délégation Départementale de l'Éducation Nationale)
- Vente de produits en circuit court par l'AMAP HOME
- Animation des carrés potagers dans les crèches
- Suppression des bouteilles et barquettes en plastique et remplacement de la vaisselle dans la restauration scolaire
- Ateliers pédagogiques à l'épicerie solidaire
- Distribution de composteurs à la fête du printemps (une vingtaine de livryens ont récupéré un composteur à cette occasion)
- Ateliers « bien manger » en partenariat avec GPGE et l'association Eco-bulle pour les accueils de loisirs (14 enfants Livryens participants)

### Objectif : mener la transition du territoire de manière participative

#### En partenariat avec les écoles, accompagner la mise en place d'ateliers pédagogiques sur la thématique du développement durable : PEDT

Créé par la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) a été institué comme le moyen de fédérer les énergies présentes sur un territoire, pour offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Ce PEDT 3e génération, conçu pour devenir un outil de référence pour l'ensemble de la communauté éducative, contribuera à accompagner les en-

fants dans leur développement pour créer les conditions de leur réussite, lutter contre les inégalités scolaires et favoriser l'égal d'accès aux pratiques de loisirs. Le développement durable est un axe du PEDT.

### Objectif : limiter et valoriser la production des déchets

#### ■ Limiter les déchets dans la restauration scolaire

Depuis plusieurs années, la lutte contre le gaspillage alimentaire s'inscrit dans la loi :

- Grenelle 2 de l'environnement et la loi de transition énergétique : obligation de tri, de collecte et de valorisation des biodéchets,
- Loi Garot (février 2016) : impose aux services publics de restauration la mise en place d'actions de prévention sur le gaspillage alimentaire,
- Loi EGalim (2018) impose à la restauration collective publique de réaliser un diagnostic du gaspillage alimentaire, de mettre en œuvre des actions correctives et de suivre les quantités d'aliments gaspillées,
- L'objectif national : réduction de 50 % le gaspillage alimentaire d'ici 2030 dans la restauration collective.

Depuis janvier 2021, les biodéchets sont collectés sur l'ensemble des restaurants scolaires par la société Moulinot en partenariat avec Grand Paris Grand Est.

#### Bilan 2021-2025 :

- 29 tonnes 713 kg n'ont pas été jetés, soit une réduction du gaspillage alimentaire estimé à environ 37% à effectifs constants,
- Le poids moyen d'aliments jetés par jour et par enfant a diminué de 23 grammes, passant de 153 à 130 grammes.



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026



### Les actions qui ont contribué à cette baisse du gaspillage alimentaires sont :

- ✓ des menus plus simples et plus proches des goûts des enfants via des fiches d'appréciation,
- ✓ la mise en place du projet petite faim / grande faim fin 2019,
- ✓ le challenge antigaspi, reconduit chaque année depuis juin 2022,
- ✓ un nouveau prestataire de restauration au 1er septembre 2023 avec :
  - des menus à 4 et 5 composantes. Trois fois par semaine, la 5<sup>e</sup> composante est intégrée aux autres composantes du repas,
  - des repas servis plus qualitatifs et goûteux,
  - deux menus conçus chaque mois par le Conseil Municipal des Enfants (CME) afin de les associer à l'élaboration des repas servis,

Le bilan qualité des repas a augmenté par rapport à l'an dernier (63.38% pour l'année scolaire 2023/2024 contre 68.98% pour l'année scolaire 2024/2025). Ce bilan repose sur :

- l'évaluation de certains menus par les enfants via des jetons,
- la réalisation d'un sondage sur la restauration scolaire auprès des parents d'élèves élus et des professionnels,
- la mise en place de tables de trocs en élémentaire, fin 2024.

Une convention a été établie entre la commune, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la société en charge de la restauration scolaire (quadrature restauration). Les repas non consommés sont redistribués à des personnes âgées en situation de précarité. La première distribution de 30 repas au foyer Jean le Bas a eu lieu le 10 septembre 2025. Cette démarche permettra de répondre à la fois à l'objectif de réduction du gaspillage, véritable enjeu de développement durable et de justice sociale, tout en encourageant la solidarité locale.

### ■ Ramassage citoyens Green for Us

Tout au long de l'année le collectif « Green for Us » a proposé des ramassages des déchets sur la Ville. À travers ces actions, le collectif sensibilise les Livryens à l'impact des déchets sur le cadre de vie et l'environnement.

### ■ Modernisation de la déchèterie

Grand Paris Grand Est a procédé à des travaux de modernisation de la déchèterie de Livry-Gargan. À cette occasion, GPGE a organisé une journée d'ouverture et a proposé des ateliers gratuits : auto réparation vélo, fabrication de produits ménagers maison, sensibilisation au compostage.

#### Optimisation de la collecte des déchets

Engagés pour la préservation de l'environnement, GPGE et la ville mènent une politique active de gestion vertueuse des déchets. De nombreuses actions sont mises en œuvre afin de proposer des solutions de gestion optimisées aux usagers.

L'objectif est triple :

1. Sensibiliser les usagers à la notion de gestion toujours plus vertueuse des déchets,
2. Promouvoir et valoriser les bonnes pratiques notamment au niveau des gestes à éviter ou des mauvaises habitudes,
3. Proposer une solution de proximité aux usagers.

Depuis le 1er janvier, Grand Paris Grand Est collecte désormais le verre en porte à porte au rythme d'une semaine sur deux pour les habitations individuelles. Des bacs dédiés ont pour cela été distribués aux habitants.

Concernant la collecte des déchets végétaux, elle est réalisée à domicile sous une nouvelle forme depuis 2025. Un bac spécifique a été distribué et est désormais dédié aux déchets végétaux.



Accusé de réception en préfecture  
093-219300424-20250227-2026-02-03-DE  
Date de rétrotransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

## ■ Sensibilisation par le Conseil Municipal des Enfants au tri des déchets

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une instance pour les enfants de CE2 et CM1, qui permet aux enfants élus pour deux ans de représenter leurs camarades et de porter leurs voix auprès de l'équipe municipale. C'est aussi un moyen de s'exprimer et de proposer des projets pour la ville. En 2025, le CME a proposé d'installer des poubelles de tri dans les cours d'école. Les enfants ont également réalisé un clip de sensibilisation au tri des déchets qui sera diffusé en 2026.

## ■ La recyclerie Temps Libre

La recyclerie, implantée sur la ville depuis 2024, repose sur la réalisation de 3 fonctions :

- la collecte, le tri et le nettoyage des objets,
- la réparation et la vente,
- la pédagogie autour des thématiques liées au développement durable et à l'environnement avec des ateliers.

Les recycleries conjuguent les trois piliers du développement durable :

- Environnemental : réduction des déchets et sensibilisation,
- Social : lien social et amélioration du cadre de vie en collectant et revalorisant les déchets,
- Économique : consommation à un tarif accessible.

## ■ Contrat local de santé (CLS)

La signature officielle du CLS de la ville a été réalisée en 2025, en présence des partenaires institutionnels et opérationnels de la ville. La mise en œuvre des premières actions débutera à l'automne 2025. Le contrat s'articule pour cela autour de cinq axes stratégiques :

- L'accès aux soins
- La prévention
- Les parcours de santé
- La santé mentale
- La santé environnementale et le cadre de vie

## ■ Lutte contre les violences faites aux femmes

La Ville de Livry-Gargan est engagée contre les violences faites aux femmes et déploie une stratégie autour de sept axes : coordination des professionnels, outils et formation des professionnels, accueil et accompagnement adapté des femmes victimes de violences, mise à l'abri et accès au logement social, sensibilisation et prévention auprès des jeunes et de la population, indicateurs de mesure du phénomène, participation aux travaux de la Mission interministérielle.

En 2022, Livry-Gargan a créé le premier observatoire communal des violences faites aux femmes de la Seine-Saint-Denis. À ce titre, un théâtre forum a été organisé à destination des agents municipaux et partenaires professionnels en 2025 (budget : 3 800€).



## V. UNE VILLE ÉCORESPONSABLE



Livry-Gargan mobilise l'ensemble des acteurs de son territoire pour réaliser la transition écologique.

### Objectif : accompagner les entreprises et les commerçants dans la transition écologique et énergétique

#### Partenariat avec ALCOME pour la collecte et le traitement des mégots jetés dans l'espace public

En 2022, la ville a conventionné avec ALCOME afin de réduire les mégots jetés au sol de 40% en six ans. La ville s'est ainsi engagée à réduire la quantité de mégots abandonnés illégalement dans l'espace public de son territoire et à réaliser un bilan annuel des actions menées. La société Tchao Mégot est partenaire du dispositif. Elle fournit les cendriers, réalise la collecte des mégots et les recycle en doudoune. Afin d'accompagner ce dispositif, la ville a sensibilisé les commerçants et les Livryens à l'impact des mégots sur l'environnement et aux équipements fournis et mis à disposition. Depuis 2023, 24 cendriers ont été installés et 224 000 mégots ont été collectés (ce qui équivaut à près de 800 kg de CO2 épargnés). En 2025, la ville a commandé 20 nouveaux cendriers. Le budget pour la collecte s'élève à 50 000 € et est entièrement financé par ALCOME.



# VI. UNE VILLE EXEMPLAIRE



Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), les collectivités sont responsables de 15 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) en France<sup>7</sup> liées à leur patrimoine et aux services rendus (bâtiments, éclairage public, flotte de véhicules, etc.). Elles ont donc un rôle majeur d'exemplarité dans la réduction des émissions de GES et plus largement sur la consommation de ressources naturelles et la qualité de l'air. En application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la stratégie de la ville s'articule autour de plusieurs axes complémentaires permettant d'adapter ses pratiques pour réduire sa consommation d'énergie tout en assurant la sécurité et le confort des Livryens.

## Objectif : impulser la transition énergétique du patrimoine bâti

### ■ École Tourville

L'établissement scolaire Tourville a ouvert fin 2025 et accueille 11 classes. L'école s'intègre dans le cadre paysager verdoyant : le bâtiment situé à proximité du parc de la Poudrerie est composé de toits végétalisés, d'un jardin pédagogique et d'un observatoire de la forêt limitrophe. Sa conception permet de récupérer l'eau de pluie. Le coût du projet s'élève à 9 millions d'euros. La ville a bénéficié d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de l'État pour ce projet.

## Objectif : rendre les activités de la ville plus vertueuses

### Actions poursuivies par la ville afin de maîtriser ses consommations de ressources naturelles

- Le Marché de Performance Énergétique de l'éclairage public (MPE) : 1 186 lanternes changées en 2025
- Schéma Directeur des Energies
- Optimisation du nombre d'imprimantes dans les services
- Installation de bornes fontaines à eau dans les services
- Utilisation de sacs isothermes réutilisables pour le portage des repas à domicile

<sup>7</sup> ADEME

### ■ Travaux de rénovation des bâtiments municipaux

Le remplacement des chaudières et d'une partie de l'éclairage s'inscrit dans une démarche d'amélioration énergétique, de réduction des coûts d'exploitation et de diminution de l'impact environnemental. L'objectif principal est d'optimiser la performance énergétique et d'améliorer le confort des usagers tout en optimisant les coûts et l'empreinte carbone. Depuis 2019, la ville remplace les chaudières au fioul des bâtiments communaux. Le gymnase Jacob a également bénéficié d'un nouvel éclairage LED. Les coûts énergétiques sont ainsi réduits.

**Actions 2025 :** remplacement du système de chauffage et des lumières LED du centre nautique Roger-Lebas et nouveau système d'éclairage, remplacement de l'éclairage du cinéma Yves-Montand.

**Perspectives 2026 :** finalisation et réception des travaux de remplacement des chaudières et préparation/démarrage des travaux dans le cadre du Schéma Directeur des Energies (SDE)

**Partenaires :** Région Île-de-France

**Budget 2024 :** 300 000 € pour le chauffage du centre nautique

### ■ Énergies renouvelables

Le mix énergétique fait partie des solutions permettant de participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). La géothermie vise à exploiter la chaleur présente naturellement dans les profondeurs de la terre pour la transformer en énergie sans émission de GES. Son avantage est aussi économique puisqu'elle n'est pas soumise aux fluctuations des prix du marché, contrairement aux énergies fossiles. La ville a donc étudié la faisabilité de produire des énergies renouvelables dont la densification des réseaux de chaleur. Ainsi, en partenariat avec la commune de Clichy-sous-Bois, la ville s'est engagée pour aménager un nouveau réseau de chaleur alimenté par de la géothermie. Le contrat d'exploitation du réseau de géothermie a été signé le 25 janvier dernier par Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois et l'opérateur Dalkia. La première phase des travaux est achevée et la deuxième a commencé fin 2025. Les premières livraisons de chaleur sont prévues pour 2027. Le nouveau réseau utilisera 91 % d'énergie renouvelable et sera déployé vers le centre de Livry-Gargan et vers Clichy-sous-Bois. Les habitants bénéficieront d'une baisse de leur facture énergétique. Le projet bénéficie du soutien de l'ADEME et de la Région Île-de-France.

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026



## ■ Stratégie numérique responsable

La collectivité met en œuvre des actions pour diminuer son empreinte carbone et promouvoir des usages numériques sobres et sécurisés. Cette démarche s'accompagne d'actions concrètes répondant aux objectifs de consommation responsable comme par la dématérialisation des courriers et des parapheurs. La gestion responsable des équipements et des consommables est assurée par le recyclage des cartouches via un prestataire spécialisé (Conibi). Le matériel informatique obsolète est déposé en déchetterie contribuant ainsi à l'économie circulaire. Cette stratégie repose également sur la sensibilisation des agents au hameçonnage par le déploiement de formations e-learning en cybersécurité informant sur les pratiques numériques plus sûres et responsables. Des formations sur le risque du numérique sur la santé au travail sont aussi disponibles et proposées aux agents.

La ville souhaite également mettre en place prochainement des quotas d'impression afin de réduire la consommation de papier. Les copieurs seront également mutualisés afin de diminuer la quantité de matériel. Dès 2026, une stratégie numérique responsable sera définie en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 2030.

Le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion des entretiens professionnels ainsi que la nomination d'un délégué à la protection des données renforcent enfin une gouvernance numérique éthique et durable.

### Objectif : encourager les mobilités douces et propres pour les déplacements internes

La décarbonation des transports constitue un levier important dans l'atténuation des gaz à effet de serre. Les modes de déplacements doux permettent également de diminuer les nuisances sonores. La ville propose ainsi des alternatives aux déplacements motorisés à ses agents en restructurant l'espace public au profit d'une meilleure répartition de la voirie entre les différents modes de déplacement et en leur offrant la possibilité de se déplacer à vélo dans le cadre de leurs missions.



## Actions poursuivies pour les déplacements des agents

- Participation au challenge national « Mai à vélo » : 34 258 km ont été parcourus à vélo par les livryens, la ville est positionnée en 289e place sur le challenge
- Mise à disposition d'une flotte de 4 vélos pour les agents communaux
- Augmentation du pool de véhicules électriques pour les agents communaux (4 scooters électriques : 13 440 €)

## ■ Forfait mobilités durables

La Ville a initié en 2025 le Forfait Mobilités Durables destiné aux agents de la commune. Ce dispositif vise à encourager le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et responsables. Il sera accordé aux agents qui utilisent pour leurs trajets domicile-travail un moyen de transport décarboné (vélo, trottinette...).

### Objectif : un territoire exemplaire

## ■ Label Ville Amie des animaux

Le label Ville Amie des Animaux offre à la ville la possibilité de mettre en place des actions diverses et variées en faveur du bien-être animal mais aussi en faveur des livryens. La commune est dotée depuis novembre 2023 d'une « Charte du bien-être animal ». Cette dernière engage la collectivité à mettre en œuvre un certain nombre d'actions, en y associant des partenaires comme des associations, de experts, des élus ou encore des citoyens. Dans la continuité des précédentes années, les différentes actions sont menées et amplifiées afin de sensibiliser les livryens au bien-être animal : ateliers prévention morsure dans les accueils de loisirs (56 enfants concernés en 2025), campagne de communication contre l'abandon, ouverture de caniparcs etc. Afin de lutter contre la maltraitance animale, le conseil municipal a voté en décembre 2025 une subvention exceptionnelle afin de soutenir la fondation 30 millions d'amis.



## ■ Expérimentation du tri des déchets hors foyers

La loi Agec du 10 février 2020 prévoit la généralisation de la collecte séparée des déchets d'emballages ménagers produits « hors foyer » au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Pour répondre à la réglementation mais aussi renforcer le geste de tri, la Ville expérimente des dispositifs de tri pour collecter les emballages issus de la consommation nomade hors foyer. En 2024, deux poubelles de tri ont été installées au parc Lefèvre. La ville ambitionne d'installer une solution de tri sur l'ensemble de l'espace public.

### Les enjeux sont multiples :

- Assurer une continuité du geste de tri,
- Renforcer la qualité du tri,
- Augmenter la quantité collectée,
- Améliorer le taux de recyclage,
- Contribuer à la propreté de l'espace public.

Sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 1<sup>er</sup> septembre 2025, les poubelles installées au parc Lefèvre ont nécessité 55 collectes. A contrario, 161 collectes auraient été nécessaires pour un volume identique avec des corbeilles classiques, représentant ainsi une économie de trois passages par semaine. Le volume moyen collecté pour les poubelles jaunes est d'environ 146 litres par semaine et de l'ordre de 50 litres par semaine pour les ordures ménagères. Ces résultats montrent ainsi un taux de 66% de réduction du nombre de collectes.

## ■ Partenariat avec CITEO pour les déchets diffus

En 2020, la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) a transformé le système d'organisation des filières « responsabilité élargie du producteur » (REP) et a créé onze nouvelles filières. Elle a notamment étendu le périmètre de certaines filières, comme celle des emballages ménagers, qui concerne désormais les emballages professionnels. Le principe des filières REP est le suivant : le fabricant, le distributeur ou importateur d'un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Ils doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour le produit. Ces derniers peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément

à cette fin. L'éco-organisme perçoit alors des contributions de ses adhérents lui permettant de financer et donc d'accompagner les collectivités territoriales en matière de nettoyage des déchets d'emballages ménagers abandonnés.

CITEO organise le dispositif national du tri et du recyclage des emballages ménagers. En conventionnant avec CITEO, la Ville s'est engagée à :

- Recenser et situer les hotspots qui sont des lieux de concentration de déchets abandonnés diffus ;
- Formaliser un plan de lutte contre les déchets abandonnés issus des emballages ménagers (PLDA) avec le budget estimé des actions prévisionnelles préventives et curatives pour contribuer à leur diminution sur l'espace public ;
- Plan propreté et suivi des Indicateurs d'Objectifs de Propreté

**Nombre de corbeilles de rue en 2025 : 540**

**Budget 2025 : achat de 2 Gluttons : 34 900 €**

**Actions 2026 : déploiement de poubelles double flux au parc Lefèvre et expérimentation sur la place Jacob**

**Partenaire : CITEO**

**Budget : soutien financier à hauteur de 3,2€/ habitant / an**



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026

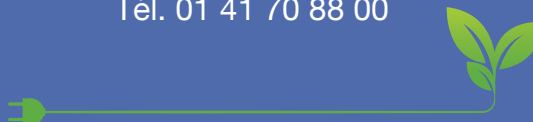
## CONCLUSION



Ce bilan offre une vision transversale des actions réalisées et des projets en cours en faveur des transitions écologique, énergétique, économique et sociétale, en lien avec les ambitions de l'Agenda 21 « Horizon 2030 » mis en place par la ville. Face à l'accroissement des dérèglements climatiques, la ville renforce ses mesures d'adaptation. L'extension du réseau de chaleur sur le territoire contribue à la transition des énergies fossiles vers les énergies renouvelables. Il protège également les Livryens les plus fragiles de la hausse des coûts de l'énergie et contribue à la préservation de leur pouvoir d'achat. En matière de mobilités, l'avancement du plan vélo témoigne de la volonté d'augmenter la part des déplacements à vélo sur son territoire ainsi que d'apaiser et de sécuriser certains quartiers. La stratégie relative à la protection de la biodiversité établie dans le cadre de l'atlas de la biodiversité doit contribuer à préserver la biodiversité sur le territoire. Plus globalement, la ville souhaite accompagner l'ensemble du tissu économique vers la transition écologique et énergétique, afin d'atteindre les objectifs fixés par l'État.

Ce rapport présente les actions engagées en intégrant les trois piliers du développement durable. Il reflète également une évolution des méthodes de travail, caractérisée par une coopération renforcée entre les acteurs locaux et une plus grande place accordée à la participation citoyenne. Il souligne enfin la transition en cours des énergies fossiles vers les énergies renouvelables, une nécessité économique autant qu'une opportunité à saisir.

**Mairie de Livry-Gargan**  
3, place François Mitterrand  
93190 LIVRY-GARGAN Cedex  
Tél. 01 41 70 88 00



Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20260227-2026-02-03-DE  
Date de télétransmission : 27/02/2026  
Date de réception préfecture : 27/02/2026